Justificatif généré le 24/01/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 24/01/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/656593
N° d'annonce : 656593

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date à Paris du 20 janvier 2023, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :

SOFINNOVA CROSSOVER II UP

FORME : société par actions simplifiée à associé unique

CAPITAL SOCIAL : EUR 20.000 divisé en (deux) 2 actions de EUR 10.000 chacune de nominal

SIEGE SOCIAL : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

– à titre principal, la participation, en tant qu'associé et/ou gérant, dans toute société de libre partenariat (fonds professionnel spécialisé prenant la forme d'une société en commandite simple) ;

– l'acquisition, la souscription, la détention, et la gestion de toutes valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription, achat, fusion, scission ou autrement ;

– la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tout moyen, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, associations, sociétés en participation, groupements d'intérêt économique ou autres ;

– l'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes du 3ème alinéa de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier ;

– la fourniture de toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, juridique, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation.

DUREE : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et de

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : en cas de pluralité d'associés, tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

TRANSMISSION DES ACTIONS : en cas de pluralités d'associés, chaque associé peut céder ou transmettre librement ses actions par virement de compte à compte.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : SOFINNOVA PARTNERS, société par actions simplifiée ayant son siège social au 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris et identifiée sous le numéro 413 388 596 RCS Paris.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.

POUR AVIS,

L'ASSOCIE UNIQUE

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeKO2g04V
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKO2g04V

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)